

Projet Contenu Règlement Intérieur

Le Règlement intérieur est un document complémentaire aux statuts de l'Association précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement statutaire de l'Association.

Il est préférable d'indiquer dans les statuts qu'il sera validé et modifié par le CA à tout moment.

Le Règlement intérieur peut prévoir les points suivants :

- Le taux de remboursements des frais km des bénévoles engagés dans le cadre de mission de l'association.
- Les conditions d'indemnisation si vous indemnisez l'animatrice bénévole
- Le montant de la cotisation
- La procédure d'exclusion et les précisions sur l'instance décisionnaire
- Les critères d'exclusion (Motifs graves)
- Les procédures de fonctionnement en absence du Président pour une période longue (maladie, décès...)
- Les missions et rôle des membres du bureau et de la co-présidence
- Le rôle et les missions des commissions de travail si des commissions se mettent en place
- Les modalités électives si pas précisez dans les statuts
- La procédure d'acte de candidature
- Les précisions sur les délégations des instances et commissions
-